

**Décision n° 3803 du 9 mai 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2211705S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9905 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130660S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juin 2022 :

Tarroux	Daniel	NIGEND : 149 472
----------------	--------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2022 :

Bernard	Jean-Luc	NIGEND : 158 137
Abdoul Razack	Adnäm	NIGEND : 208 745

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2022 :

Traucou	Séverine	NIGEND : 230 546
Addario	Gilles	NIGEND : 174 734

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2022 :

Roby	Stéphane	NIGEND : 166 378
Terreau	Thierry	NIGEND : 151 974
Bon	Christophe	NIGEND : 159 260
Lefeuvre	Ludovic	NIGEND : 154 959
Davourie	Sébastien	NIGEND : 158 914
Léauté	Fabrice	NIGEND : 160 565
Duflot	Stéphane	NIGEND : 168 296

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mai 2022.

*Le colonel,
commandant en second la gendarmerie
des transports aériens,
J. Floquet*